

## Classe à horaires aménagés Musique instrumentale (Du CE1 au CM2)

Enseignement musical en partie sur le temps scolaire et dispensé par les professeurs artistiques au Conservatoire. L'enfant mène la formation artistique en parallèle de l'école. Il doit être capable de se mobiliser quotidiennement.

### Enseignement musical hebdomadaire au CE1 (2h45 + Carrousel instrumental)

- Formation musicale : 2h
- Cours d'instrument individuel : 45 min
- Carrousel instrumental : au cours de cette 1<sup>ère</sup> année, les élèves auront la possibilité d'essayer plusieurs instruments afin d'orienter leur choix.

### Enseignement musical hebdomadaire du CE2 au CM2 (4h à 4h45)

- Cours d'instrument individuel : 30 min
- Formation musicale : 2h
- Pratique collective : de 45 min à 1h30
- Culture musicale : 45 min

La pratique collective ainsi que le cours d'instrument ont le plus souvent lieu hors temps scolaire.

### Informations pratiques

- Du CE1 au CM2, 16 élèves par niveau
- Enseignements payants ([selon la tarification en cours au conservatoire](#)) :  
Au CE1 : tarif 2      Du CE2 au CM2 : tarif 1
- Poursuite au collège proposée par l'établissement scolaire et le conservatoire

### Candidatures

- Candidatures à partir du 12 février 2024 pour la rentrée 2024/2025  
Inscription définitive en ligne entre avril et mai 2024
- Une double inscription doit être effectuée à l'école Jean XXIII et au Conservatoire
- Candidatures : <https://forms.gle/Fv6veDYjZt7SAQor6>

### Conditions d'admission

L'admission en CHAM sera soumise à une commission de validation (Conservatoire, école Jean XXIII) et ne sera effective que lorsque vous aurez reçu la confirmation d'inscription des deux établissements.

#### Etablissement partenaire :

Ecole privée Jean XXIII – quartier Dornach  
190 avenue Aristide Briand 68200 Mulhouse  
03 89 42 38 57 – ecj23.org

#### Contact :

Conservatoire de Mulhouse  
Quentin BUSSMANN, coordinateur de l'EAC  
03.69.77.65.00 – quentin.bussmann@mulhouse.fr